

**Jeudi
2 juin
2022**



Mode d'emploi établissement

Le Challenge Mobilité est une initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui propose aux établissements d'organiser, en interne et le temps d'une journée, un défi collectif sur le thème de la mobilité.

Le Challenge Mobilité offre ainsi à chacun(e) la possibilité d'essayer un mode de transport plus responsable, plus économique et moins polluant.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les établissements s'inscrivent et mobilisent leurs salariés pour le jeudi 2 juin 2022.



J'INSCRIS MON ÉTABLISSEMENT ET J'ORGANISE L'ÉVÉNEMENT

1. Inscription sur la plateforme web : challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr
2. Communication en interne via les outils disponibles dans votre espace référent.
3. **Le jeudi 2 juin 2022**, comptabilisation du nombre de salariés venus à vélo, à pied, en transports en commun, en covoiturage, en combinant plusieurs modes ou télétravaillant*.
4. **Organisation d'animations** (conseillé) : accueil convivial des salariés, stands d'information, démonstrations...
5. Enregistrement des résultats sur la plateforme web jusqu'au **9 juin 2022**.



LE RÔLE DU RÉFÉRENT D'ÉTABLISSEMENT

La mobilisation des salariés sera récompensée, les établissements qui ont le plus fort taux de participation sont gagnants (salariés venus en mode alternatif / salariés présents le jour du challenge). En cas d'égalité, le nombre de kilomètres réalisés par les automobilistes réguliers qui auront changé de mode de transport pour l'occasion départagera les ex aequo.

Les lauréats régionaux seront récompensés lors d'une cérémonie régionale début juillet 2022. Voir les modalités du classement dans le [règlement du challenge](#) disponible sur le site challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr

Des cérémonies locales peuvent être organisées par les relais locaux et leurs partenaires.



CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENT

Pour tenir compte des différences d'offre de transport selon les territoires, 3 catégories sont définies :

- **Métropoles** : Grenoble, Lyon, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand
- **Villes moyennes**, dotées d'un réseau de transport urbain (ex : Chambéry, Vienne...)
- **Petites villes et territoires ruraux**, sans réseau de transport urbain (ex : Feurs, Moûtiers...)

Au sein de chaque catégorie, 3 ou 4 lots sont remis à des établissements selon leur taille ([voir règlement](#)). Pour les cérémonies locales, des catégories et des critères de classement spécifiques peuvent être créés.

* Un établissement ne pourra pas remporter le Challenge dans sa catégorie avec plus de 50% des trajets déclarés en télétravail le jour J mais sera tout de même valorisé dans les résultats lors de la cérémonie régionale.

Dans chaque département un relais local aide les participants. Les coordonnées des relais sont indiquées sur la plateforme web.